Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213500101-20260330-2026_04_07-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à vingt heures,
Le Conseil Municipal de Baguer-Pican, légalement convoqué en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en séance publique, en maire, 21, rue du Paris 35 120 BAGUER-PICAN sous la présidence de Sylvie DUGUÉPÉROUX, Maire.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : le 25 mars 2026.

Etaient présents : Sylvie DUGUÉPÉROUX, David GUILLOUX, Éliane MASSON, Patrice TESNIÈRE, Valérie PITOIS, Claude DROVAL, Suzanne BRÉGU-HAMON, Johny LAPRA, Isabelle BELLOIR, Ursula TURPIN, Laurence DOUABIN, Dany LE MOUNIER, Michaël BÉZIEL, Alexandra BOULAU, Florence GOURDIN, Nicolas EONO, Jean-Philippe POTIN, Théo VOGEIN.

Absent : Sonia BERNAT

Secrétaire de séance : Suzanne BRÉGU-HAMON

En exercice : 19 **Quorum** : 10 **Présents** : 18 **Votants** : 18

Délibération n°2026.04.07

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Désignation des membres

Vu le Code de l'Action Sociale et de Familles, et plus particulièrement les articles L.123-6, R.123-10 et R.123-12 ;

Considérant les élections municipales du 15 mars 2026 ;

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de renouveler le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Elle précise que le CCAS est composé de membres élus et de membres désignés et que le Maire est le Président de droit et n'est pas comptabilisé dans les membres.
Madame le Maire propose que le CCAS soit composé de 6 membres élus et 6 membres désignés.

Le Conseil Municipal, retient la proposition de Madame le Maire sur le nombre de membres du CCAS, à savoir 6 membres élus et 6 membres désignés.

Il est rappelé au Conseil municipal que conformément à la réglementation les membres sont élus en son sein part le Conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni préférentiel. Le scrutin est secret.

Une seule liste a été présentée et a obtenu 18 voix.

Membres élus	Mme PITOIS Valérie	Mme MASSON Éliane	Mme BRÉGU-HAMON Suzanne
	Mme DOUABIN Laurence	Mme GOURDIN Florence	Mme BERNAT Sonia

Le Conseil municipal, vu le résultat du vote dit que les membres élus du CCAS sont :

Membres élus	Mme PITOIS Valérie	Mme MASSON Éliane	Mme BRÉGU-HAMON Suzanne
	Mme DOUABIN Laurence	Mme GOURDIN Florence	Mme BERNAT Sonia

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213500101-20260330-2026_04_07-DE

Madame le Maire communique à l'Assemblée les membres nommés selon les préconisations de la réglementation. Il s'agit de :

Membres désignés	Mme ONNÉE Louise	Mme GARNIER Magali	Mme BOUROUT Laëtitia
	Mme LE BLAY Jeannine	Mme LAUNAY Michèle	Mme BREHIER Donia

Le Conseil municipal, prend acte de la liste des membres nommés du CCAS.
Madame le Maire précise qu'elle prendra un arrêté de désignation des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale dans ce sens.

A l'unanimité (Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Fait et délibéré à Baguer-Pican, le 31/03/2026.

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture et affichage et/ou publication selon la réglementation en vigueur.

Le Maire,

Sylvie DUGUÉPÉROUX

Le secrétaire de séance,

Suzanne BRÉGU-HAMON

MAIRIE DE BAGUER-PICAN (Ille-et-Vilaine)